

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22611

présenté par

M. Fuchs, Mme Gregoire, M. Jerretie, M. Daniel, M. Krabal, Mme De Temmerman, Mme Khedher
et M. Cubertafon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.